# L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 28 AVRIL 1834.


## POUR GOUVERNEUR:

# J. B. DAWSON.

*Memento pour les élections prochaines.*

1°. On se rappelle qu'Edward D. White a voté en faveur d'une loi (sur les sucres) qui a été portée pour notre malheur et pour la ruine de notre état si florissant.

2°. Nous l'avons envoyé au Congrès pour défendre nos droits, et pour représenter nos besoins, il a vendu les uns et foulé aux pieds les autres.

Elevé parmi nous, JOHN B. DAWSON a grandi avec nous; ensemble nous avons vu notre pays passer de la servitude à l'indépendance. Il a toujours joui de l'estime de ses concitoyens. Comme galant homme, il a toujours été respecté, comme citoyen, il a toujours été aimé, et comme juge, il a toujours été honoré.

*SECOND DISTRICT SENATORIAL:*

## B. MARIGNY.

*Pour le Congrès*:—1er. district, CH. GAYARRE',
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 3e " J. WALKER.

### INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 28 avril.

L'*Argus* se plaint de la grossièreté de nos insultes; à qui la faute? nos insultes n'ont-elles pas été provoquées par sa conduite? Nous croyons au contraire, avoir été très-modérés dans nos expressions, si nous les comparons à la somme d'infamies que l'*Argus* a amassées sur sa personne.

Tout en se plaignant, l'*Argus* a grand soin d'éviter le combat. Il a arboré un nouveau pavillon; mais son grand embarras est de savoir comment le défendre. Il faut pourtant de toute nécessité, qu'il dise quelque chose en faveur de son nouveau candidat. Il ne peut pas garder le silence, sans compromettre la nouvelle cause qu'il a embrassée; et d'un autre côté, il ne peut pas parler sans compromettre aussi cette cause. Certes, c'est une position difficile. Nous verrons comment il s'en tirera. En sa qualité de *cadédis*, il devra trouver une échappatoire, à laquelle personne ne peut s'attendre; mais encore faut-il qu'il parle.

L'*Argus* dit en terminant quelques lignes en réponse à un de nos articles: *assez sur cette matière qui doit dégoûter le public.* Jamais il n'a dit une plus grande vérité, car c'est de sa matière qu'il s'agit.

On lit dans un petit article de l'*Argus* du 25: *J'ai lu dans l'Abeille que M. White a rendu les intérêts de ses commettants; cette accusation est fausse.* Ce que nous avons dit de M. White, est un fait, et un fait ne peut pas se détruire par la dénégation d'un *Turc*.

Le correspondant du *Nouvelliste* de Thibodeauxville s'étonne que nous ayons dit qu'on *lisait par fois de drôles de choses*; et, sur ce thème, il débite une harangue où il nous annonce que les principes du vieux Jackson ne sont pas goûtés dans les campagnes; s'emparant ensuite de quelques lambeaux de nos articles qu'il arrange à sa taille, il s'attache à déprécier M. Dawson et à faire un aigle de M. White. Ce n'est point par de semblables billevesées que l'on peut prétendre à éclairer une discussion; ni en faisant une macédoine de ce que l'on dissèque d'un journal que l'on doit parvenir à donner gain de cause à un candidat. C'est par un raisonnement qui ait du rapport avec les intérêts véritables d'une population, que l'on arrive à lui faire laisser de côté tout ce qui tient à l'esprit de parti, et aux préjugés.

Nous l'avons dit plusieurs fois, et nous avons fait la partie belle à nos adversaires: l'estime profonde que nous avons pour le caractère de M. Dawson, le cas que méritent ses services publics et ses talens réels, ne seraient pas pour nous un motif suffisant de l'elever au premier poste de l'état; si ses principes ne nous semblaient les plus favorables à la prospérité de notre pays.

Il s'agit bien, ma foi, d'un *de ces morceaux d'éloquence qui a rendu des services éminens à l'état.* Il s'agit bien d'une admiration hébetée, pour une amplification de rhétorique; que n'a peut-être pas lue l'écrivain qui la prône comme une œuvre de génie! Où a-t-il trouvé du génie dans un tel discours; où a-t-il rencontré des vues profondes, un *but à frapper*, dans tout ce fracas qui n'a abouti qu'à l'émission d'un vote contraire aux intérêts comme aux vœux des Louisianais? Bonté divine! faites-nous grâce, Mr. M., de vos admirations et de vos extases! rentrez dans la question; monsieur, votre candidat eût-il parlé comme Cicéron, si sa politique n'est pas celle qui convient aux masses, nous lui dirons; grand merci: faites vous imprimer tout vif; nous admirerons vos phrases, et votre beau langage; mais vous ne serez pas gouverneur. C'est pitié que de ne voir que l'individu dans le choix qu'on prétend amener; et de compter pour rien le bien du pays!

Un gouverneur d'état n'a besoin d'éloquence qu'une fois l'an; encore dieu, sait, s'il ne s'en passe pasfort bien. Mais, il a besoin de voir juste, d'avoir l'amour du bien public, et de ne pas prendre pour tel, celui de quelques favoris, ou de quelques privilégiés! ce ne sont pas des homélies qu'il faut au peuple; ce sont d'utiles directions, et des vues bienfaisantes envers les masses. Nous savons de reste, qu'il est un parti qui rêve des exceptions en tout, même dans la justice; mais, au 19e siècle, ce parti doit sentir qu'il joue de son reste. Il n'est pas question, chez nous, de nullification, ce mot qui est le croquemitaine des ignorans et des gobe-mouches étant à peine compris; et nous croirions pouvoir défier Mr. M., d'en donner une définition tant soit peu rationnelle, et qui puisse le moins du monde, éclairer le public à cet égard. Suivant nous, les nullificateurs voulaient abolir le tarif; or, nous pensons qu'il est nécessaire de le conserver, sur les sucres surtout, si nous voulons voir prospérer notre fabrication. C'est précisément le contraire de ce qu'a fait M. White qui a voté pour une diminution dans les droits; donc, ce serait à lui seul que conviendrait cette épithète bannale. Elle va désormais s'appliquer comme celles de radical, de Jacobin, lorsqu'on n'aura pas de bonnes raisons à déduire; et que l'on préfère les invectives au raisonnement.

Quant à nous, nous serions fort embarrassés d'en appliquer de ce genre à l'écrivain du nouvelliste; car, au milieu de sa verbosité, nous n'avons pu démêler encore quels intérêts, quelle politique il embrasse. Il semblerait s'être prononcé Whitiste quand même, et s'opposer à l'établissement de la banque des citoyens, sans s'occuper autrement ni des besoins de l'état, ni des moyens d'y satisfaire. L'économie politique, c'est White. L'administration de l'état, c'est White. La réforme dans les loix, c'est encore White.—Tel est le refrein de sa chanson d'aveugle! quel cas fait-il donc de la raison publique, du bon sens des citoyens? croit-il que parce qu'il est le seul prêcheur de *de son endroit*, les habitans des campagnes ne soient accessibles à aucun raisonnement, et qu'ils en soient au point de donner tête baissée dans les opinions du nouvelliste. Qu'il s'allie aux meneurs, rien de mieux. Mais qu'il compte assez sur la bonhomie des électeurs, pour croire qu'ils livreront collectivement leurs votes, sans réflexion, comme sans jugement; c'est se moquer d'eux et de nous. On y regarde maintenant à deux fois, pour voter, et l'on n'est plus au temps où le beau parleur d'une paroisse entrainait tous les suffrages, en proclamant *père du peuple* celui qu'il lui plaisait de faire élire. Chacun sait aujourd'hui l'importance de ses droits: chacun sait l'étendue de ses devoirs de citoyen; et chacun, surtout, s'inquiète de l'interêt dans lequel on le sollicite.

Espérons donc que la dialectique puissante de Mr. W. ne faussera pas l'esprit public dont sont animés les habitans des campagnes; et qu'ils auront assez réfléchi sur leurs véritables besoins, pour ne pas sacrifier à la prétendue illustration d'un orateur de congrès, les destinées de leurs familles, et de leur pays!

### AU CONSEIL DE VILLE ET AUX MARGUILLIERS.

Nous pensions que, dans la séance de samedi, le conseil de ville se serait occupé de mesures propres à assainir la ville. L'objet en valait la peine. Ce n'était pas témérité de notre part, de penser que le conseil comprendrait la tâche que lui imposent ses devoirs. Nous devions croire que les circonstances auraient éveillé sa sollicitude, et cependant qu'est-il arrivé? ce qu'on voit depuis long-temps dans ce corps-croupion, appelé conseil de ville, que tout ce qui ne tend pas à améliorer les rues des Natchez, Tchoupitoulas et autres rues privilégiées du faubourg d'en haut, ne saurait les occuper. Des riens, des objets pitoyables, ont fait la matière de la dernière séance. [illegible]

Nous lui conseillons de s'enquérir à l'avenir, si le bonnet de Cicéron était rond ou carré, si la chaise de Cléopâtre était ou n'était pas percée.

Ces grandes questions littéraires intéresseraient autant le public que le sable jaune ou la brique rouge.

Aucun objet d'utilité générale n'a été traité. Quand tout le monde s'attendait à voir prendre, sans plus tarder, des mesures propres à assainir la ville.

Des avis avaient été annoncés de la part du conseil de ville lui-même et de la marguillerie, que des propositions seraient reçues jusqu'au 15 avril, pour l'achat d'un terrain propre à servir de cimetière. Plusieurs soumissions avaient été faites, mais, ni conseil ni marguilliers ne s'en sont occupés. Cependant les honorables membres du corps-croupion et de la marguillerie ne peuvent ignorer que le cimetière est encombré et qu'il est impossible d'y donner un coup de pèle sans rencontrer un cadavre; que la saison dans laquelle nous allons entrer, est la saison des maladies épidémiques qui ne sont que le résultat des miasmes pestilentiels qui s'échappent des lieux infects dont nous sommes entourés.

Il ne s'agit pas de se faire nommer marguillier pour se donner quelques coudées de popularité, pour se frayer un chemin vers quelque dignité plus éclatante; pour gérer l'administration des deniers de l'église, pour jeter à pleines mains l'obole de l'orphelin et de la veuve à un clergé qui prêche un dieu pauvre; enfin pour faire de la maison de dieu une maison de monopole.

Mais il s'agit de répondre aux besoins publics. De faire servir ses lumières si l'on en a à l'utilité publique, son zèle, son dévouement, son patriotisme, à l'utilité publique; l'argent des citoyens à l'utilité publique; car, nous le répétons: si la ville est malsaine, c'est parce que l'argent dont le conseil de ville a le maniement, reçoit une toute autre destination que celle l'on devrait lui donner.

Nous apprenons que les marguilliers sont décidés à acheter seuls le terrain destiné au cimetière, si le conseil de ville ne se détermine pas à prendre part à cette acquisition.

Le président a reconnu Jean François Cortes, en qualité de vice-consul des Etats-Unis mexicains, aux Natchitoches.

### TABLEAUX DE LEBLANC,

*Représentant la tentation d'Adam et d'Eve, et momies Egyptiennes.*

Après avoir visité les tableaux de Leblanc qui sont exposés rue de Chartres, maison Girod, en face de la bourse, nous ne pouvons que manifester la surprise que nous ont causée ces chefs-d'œuvre de l'art. Voici l'opinion de la *Tribune* (journal de Paris) à ce sujet.

Les superbes tableaux de Leblanc, représentant Adam et Eve, sont d'une beauté remarquable, et du plus grand intérêt; ils surpassent tout ce qu'on a vu de plus beau à Paris, dans ce genre. Ils sont de la plus grande perfection, et le plus beau chef-d'œuvre sorti du pinceau d'un des plus célèbres artistes du monde. Ces tableaux feront passer Leblanc à l'immortalité, et lui assurent le premier rang parmi nos peintres les plus distingués. Jamais on n'a produit rien de semblable, et bien des siècles pourront s'écouler encore, sans qu'on fasse rien qui puisse égaler cette merveille. Simplicité, modestie, chasteté, animation et délicatesse, tout y est réuni. La beauté du coloris est le *nec plus ultrà* de l'art, c'est la nature prise sur le fait. Au premier coup d'œil, on éprouve un mouvement de surprise, et tous les connaisseurs ont déclaré que ces productions étaient inimitables.

On voit aussi dans le même endroit, quatre Momies Egyptiennes importées d'Alexandrie, qui ont été examinées par les plus célèbres médecins du nord, et de notre ville.—Nous les avons visitées et nous les jugeons dignes d'attirer la curiosité publique. On dit qu'elles ont été tirées des catacombes de Thebes, dans le voisinage du Mont Liban. Ces catacombes sont considérées comme les plus beaux tombeaux du monde. Ces Momies ont environ trois mille ans. Elles donnent une idée exacte des substances employées par les anciens Egyptiens pour embaumer les corps et de leurs merveilleuses propriétés conservatrices. On a trouvé avec chacune des momies, des morceaux de papyrus revêtus d'inscriptions hiéroglyphiques et enveloppés dans une espèce de substance bitumineuse qui les a conservés si intacts qu'il est permi de les voir dans toute leur pureté primitive. De tout cela on peut inférer que ce sont les restes de quelques grands et puissants personnages de cette époque reculée.

### EXTÉRIEUR.

PARIS, 22 février.

DES CONFÉRENCES DE VIENNE PAR RAPPORT A LA FRANCE.

Nous n'avons jamais entretenu de doutes sur le but des conférences qui se tiennent actuellement à Vienne entre les ministres de tous les états de l'Allemagne. Ces conférences sont une suite du congrès de Munchen-Graetz. A l'occasion de ce congrès, nous avons énoncé la conviction que les souverains alliés, accourus à ce rendez-vous, se proposaient d'exclure entièrement la France de toute intervention dans les affaires de l'Allemagne et de l'Italie. C'est donc pour mettre en œuvre cette grande pensée, au moins en ce qui concerne l'Allemagne, que se trouve convoquée à Vienne une réunion diplomatique.

Le moyen est simple et rentre dans toutes les vues politiques des cabinets de Vienne, de St. Pétersbourg et de Berlin. Il ne s'agit que de détruire ce qui peut rester de liberté en Allemagne, ainsi que d'indépendance dans les petits états. Cette entreprise, il suffit de l'achever; elle n'est point à commencer, car elle l'a été dès long-temps.

Personne n'ignore qu'en 1813 le roi de Prusse et tous les autres princes qui accédèrent successivement à la coalition contre Napoléon, promirent au peuple allemand, comme une garantie pour sa liberté, des constitutions représentatives, et comme garantie de son indépendance et de son unité, une organisation fédérale. Grâce à ces promesses, le peuple prit part à la lutte avec un enthousiasme qui lui fit supporter des sacrifices immenses, et qui contribua puissamment au triomphe de la coalition. Mais à peine ce résultat fut-il obtenu, à peine le premier traité de Paris fut-il signé, que les princes allemands s'attachèrent à éluder leurs promesses. Rien n'était fait encore pour donner même une ombre de satisfaction à la nation allemande; quand la nouvelle parvint à Vienne que Napoléon, sorti de l'île d'Elbe, était remonté sur le trône de France. Une guerre générale fut aussitôt décrétée contre l'ennemi commun; et comme on pouvait avoir besoin de nouveau de la *landwehr*, le congrès de Vienne, avant de se séparer, ratifia solennellement les promesses faites en 1813.

Les succès qui accompagnèrent la seconde invasion en France, firent encore une fois regretter aux princes d'avoir promis ce qui leur coûtait tant à tenir. Ils se décidèrent pourtant à mettre en activité une constitution fédérale, chose peu embarrassante au fond; on composa la diète germanique de ministres choisis et nommés par les princes, et cette réunion ne fut plus qu'un moyen d'oppression au lieu d'être une garantie de liberté et d'indépendance.

Quant aux constitutions représentatives des divers états, membres de la fédération, la chose présentait plus de difficulté. Depuis deux ans, la liberté de la presse s'était établie en Allemagne *de facto*, et il était imprudent de l'attaquer brusquement. Le peuple d'ailleurs qui, dans plusieurs provinces, avait des souvenirs d'antique liberté, comprenait bien mieux cette question et y attachait une plus grande importance qu'à celle de la constitution fédérale. Aussi, il fallut satisfaire ses vives exigences, et presque tous les états de second et troisième ordre virent s'établir des constitutions plus ou moins modelées sur la Chartre française, plus ou moins mélangées de vieilles institutions germaniques. L'Autriche seule ne fit aucune espèce de concession à l'esprit du temps; quant à la Prusse, qui d'abord toléra la liberté de la presse, elle ne tarda pas à l'enchainer et à l'étouffer de tout son pouvoir.

L'ardeur avec laquelle la nation allemande s'attacha aux chartres ou constitutions qu'elle avait reçues dans les états de Bavière, du Wurtemberg, de Hesse-Darmstadt et autres moins importans, fit honneur à son caractère. Les princes s'aperçurent qu'ils n'en seraient pas quittes pour de vaines formes, mais qu'on voulait le fond de la chose, c'est-à-dire la liberté. Presque partout une lutte s'engagea entre eux et le peuple, lutte dans laquelle ce dernier conserva l'avantage par sa ténacité et son courage. La nation prussienne, qui se voyait privée de la constitution promise en 1813, pressait le roi de s'acquitter de sa parole; la jeunesse s'agitait, des associations secrètes se formaient évidemment l'Allemagne marchait vers une révolution politique et sociale. Alors eut lieu à Carlsbadt le congrès des souverains, qui fit rétablir la censure, dissoudre les assemblées récalcitrantes, diminuer les privilèges des universités, en un mot qui arrêta le mouvement national. Les princes de second et de troisième ordre sentirent le besoin du secours des grandes puissances pour conserver leur pouvoir et y sacrifièrent leur indépendance comme souverains, dont ils s'étaient montrés jaloux jusqu'alors. Ils reconnurent l'autorité de la diète, dominée nécessairement par l'Autriche et la Prusse, et cette diète devint alors un comité permanent de surveillance, chargé d'étouffer les germes de liberté partout où ils menaçaient de se développer.

La lutte, plus inégale alors qu'auparavant pour les patriotes, n'en continua pas moins, avec plus ou moins de succès, jusqu'en 1830. Alors le contre coup des événemens de juillet retentit dans toute l'Allemagne. Les chambres électives relevèrent la tête, là où elles étaient instituées. Le royaume de Saxe, les duchés de Hesse-Cassel et de Brunswick, qui n'avaient pas de constitution, en obtinrent après des mouvemens populaires. Si la France alors avait eu un gouvernement national, elle serait, sans aucun doute, intervenue avec énergie dans les affaires de l'Allemagne, afin de protéger dans ce pays la réforme politique, comme jadis elle y protégea la réforme religieuse; alors elle aurait pu s'y créer des alliés et y ressaisir l'influence que les événemens de 1815 et le règne des Bourbons lui avaient fait perdre. [illegible]

à la Turquie, à la Pologne, à l'Italie, au Danemark et à la Suède; elle sépare donc la France de plusieurs points où son action extérieure est de première importance. Le fait a été prouvé lors du soulèvement de la Pologne. A ceux qui voulaient que la France portât secours à l'avant-garde de la civilisation contre la barbarie russe, on n'a pas manqué d'objecter qu'il fallait dans ce cas attaquer toute l'Allemagne et faire marcher 800 mille hommes. Si demain l'Autriche, d'accord avec la Russie, voulait s'emparer des provinces danubiennes de la Turquie, la France se pourrait faire diversion en attaquant l'Autriche sur l'Inn, sans attaquer en même temps tous les états de la confédération germanique. S'il prenait envie à la triple alliance de démembrer la Suède ou le Danemark, l'Allemagne serait encore un obstacle à toute intervention française. D'un autre côté, l'organisation actuelle de l'Allemagne porte, en cas de guerre, les armées ennemies sur nos frontières de l'Est et du Nord. Mayence, Luxembourg et Landau, forteresses appartenant à la confédération germanique, sont les places d'armes des Autrichiens et des Prussiens qui y tiennent garnison. Tout est au désavantage de la France dans cet état de choses. A aucune époque antérieure, son action politique ne s'est trouvée restreinte ou plutôt annulée de cette façon. Depuis la naissance d'une politique européenne, elle a eu les yeux fixés sur l'Allemagne, qui, moins heureuse qu'elle, était sortie de la féodalité, morcelée et menacée par l'ambition de la maison d'Autriche.

C'est donc à perpétuer l'état de choses amené par les désastres qui accompagnèrent la restauration des Bourbons que s'occupent les cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin. L'exclusion absolue de l'influence française en Italie et en Allemagne est le grand intérêt qui a mouvé le congrès de Munchen-Graetz. Là les souverains sont convenus des bases du système que le Congrès des ministres réunis actuellement à Vienne travaille à mettre en œuvre pour l'Allemagne. Le moyen principal, comme nous l'avons dit, c'est la destruction de la liberté et de l'indépendance des petits états. Le mystère qui couvrait les conférences de Vienne se dissipe, et l'on connaît maintenant les modifications qui doivent être faites à la constitution germanique.

La première et la plus importante, c'est celle qui fera de chaque état non plus un membre de la fédération, mais un sujet. Les ordres de la diète (et la diète c'est l'Autriche et la Prusse) deviendront obligatoires pour tous. Pour les faire exécuter, en cas de désobéissance, elle aura l'armée fédérale, c'est-à-dire les soldats autrichiens ou prussiens.

Une censure uniforme et générale, ainsi qu'une police centrale et souveraine, seront établies; les journaux surtout seront placés partout sous une discipline régulière et uniforme. Le traité d'extradition, en matière politique, récemment conclu entre les trois grandes puissances, fera partie du droit public allemand. Les universités, déjà privées de leurs antiques franchises, perdront le peu de liberté qui leur a été laissé; les étrangers n'y seront admis que sous bonne caution; les étudians exclus d'un de ces établissemens ne pourront être reçus par d'autres, ni fréquenter les écoles de France ou d'Angleterre. Les états qui ont admis des constitutions pourront les conserver, mais avec de grandes modifications; les chambres n'auront point le droit de refuser des subsides demandés dans l'intérêt général de la fédération; la presse, l'instruction publique, les douanes, échapperont également à leur influence; un mode de recrutement uniforme sera établi dans toute l'Allemagne.

Telles sont les mesures sur lesquelles le congrès de Vienne paraît d'accord, et qui ne tarderont pas à être promulguées. D'autres questions rencontrent quelques difficultés; de ce nombre se trouve un projet d'échange de territoires, destiné à fortifier et à étendre la frontière de la Prusse sur le Rhin et la Moselle.

Certes, à de pareilles mesures, la France, si elle était dignement représentée dans la politique extérieure, opposerait un *veto* absolu. L'indépendance et la souveraineté des états germaniques ont été reconnues par les traités de 1815, qu'on pourrait invoquer à juste titre. Tous les princes allemands ne renoncent pas de plein gré à l'état de souverain pour devenir sujets de l'Autriche et de la Prusse. Toute opposition de leur part est inutile maintenant, puisqu'ils se voient livrés à merci, par les seules puissances qui pourraient venir à leur secours. L'Angleterre renonce à toute action sur le continent. Quant à l'intérêt dynastique qui s'est emparé de la direction des affaires en France, il n'a garde de vouloir suivre la politique de Henri IV, de Richelieu, de la Convention et de Napoléon. Puisse la France ne pas payer un jour l'immense faute qu'on commet en livrant à un système ennemi le pays qui est appelé à devenir son allié autant par la sympathie que par l'intérêt bien entendu de ses habitans.

(*National*.)

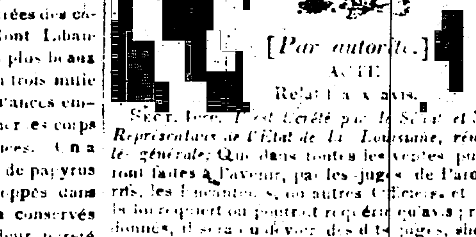

[*Par autorité.*]

ACTE

Relatif aux avis.

SECT. 1ere. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que dans toutes les ventes publiques qui seront faites à l'avenir, par les juges de Paroisses, les shérifs, les lieutenans, ou autres Officiers et pour les quels la loi requiert ou pourrait requérir qu'avis préalables soient donnés, il sera du devoir des dits juges, shérifs, ou autres officiers, de mentionner dans leurs procès verbal, contrat, ou acte de vente, le mode, le temps, et le lieu de publication des avis, et qu'une telle mention des avis requis par la loi, sera considéré comme faisant preuve du mode, du temps et du lieu de publication des dits avis dans toute question qui pourrait s'élever relativement aux ventes pour les quels les avis ont été donnés.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété &c.* Que lorsqu'une question s'élevera sur une vente publique, précédemment faite par un juge de Paroisse, un shérif, un lieutenant ou autre officier public, pour la quelle vente la loi requiert que des avis préalables soient donnés, le fait de la vente étant établi, sera preuve "Prima facie" que les avis requis ont été régulièrement donnés.

SECT. 3e. *Il est de plus décrété &c.* Que si un juge de paroisse, un shérif, un encanteur ou autre officier public, dont le devoir sera d'annoncer et de faire une vente publique, néglige de donner les avis requis par la loi, le dit juge, shérif, encanteur ou autre officier, sera personnellement responsable de tous dommages éprouvés par les personnes y intéressées qui seraient la conséquence d'un tel défaut d'annonces.

SECT. 4e. *Il est de plus décrété &c.* Que toute intimation qui sera faite ou qui sera relative à une vente publique faite par un juge de paroisse, un shérif, un encanteur ou autre officier public, sera présenté, après le lapse de cinq ans à partir de l'époque où la vente aura été faite, quant à ceux dont les réclamations seraient relatives à de telles ventes, qui que ces personnes puissent être des mineurs, des femmes mariées ou des interdits.

(Signé) ALCEE LABRANCHE
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

*Approuvé, le 10 mars 1834.*

A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Décédé hier, à 10 heures du soir, à l'âge de 15 ans, FRANÇOIS AGAISSE, fils de J. Agaisse, de cette ville.—Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi. Son corps est exposé chez son père, rue de la Levée, entre Quartier et Esplanade.

# LISTE MARITIME.

## PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

### EXPEDIES.

Navire Courier, Walf, Rio Janeiro, White & co.
Navire Michigan, Dyer, Liverpool, L H Gale.
Navire Princess Victoria, Paul, Liverpool, Hagan, Niven & co.
Navire Louisa, Potter, Havre, Stetson & Avery.
Brick Dimon, Sherwood, Charleston, J A Barrelli.
Goel Eliza Williams, Burrows, New-York, capt.
Goël Santiago, Lentner, Mobile, capt.
Goël Crawford, Seymour, St-Thomas, capt.

### ARRIVES.

Bateau de remorque Féliciana, ayant mis en mer le navire Pactolus—il a amené dans le port les navires Ann Mary Ann et Lucy Ann, le brick Felix et la felouche San Antonio. Le navire Arkansas et un autre navire, une barque et trois bricks étaient en dehors de la barre.

Bateau de remorque Huntress, avec les navires Walter Scott et Q. Adelaide, et le brick Mary.

Bateau de remorque Lion, Hubble, a mis en mer les bricks Phœnix et Alpine—A l'ancre à tête de la passe S O le brick Hamford et l'a remorqué en mer—il a amené de South Point le navire Cumberland, le brick Alcyon et la goël Asidalises—rapporte la barque David Canon et le navire Omulus en dehors de la barre—Sur la barre navire Arkansas.

Navire Cumberland, McHasty, de Liverpool.
Goël Asidalises, St-Martin, 10 jours de la Havane.
Navire Ann Mary Ann, Clark, de Liverpool.
Navire Lucy Ann, Pratt, de Boston.
Navire Walter Scott, du Havre, sur lest.
Navire Queen Adelaide, Borland, Liverpool.
Brick Fenix, Aldeasa, de la Havane.
Brick Mary, Burrows, de la Havane.
Felouche San Gabriel, Page, de la Havane.
Bat. à vap. Rapide, Doughty, de Natchez.
——— Planet, Reed, de Bayou-Mason.
——— Lady Washington, Gordon, des Opelousas.
——— Adelph, Carrior, de Opelousas.
——— Arab, Myers, de Natchez.


# Cent piastres

DE RECOMPENSE.—Perdu hier, dans la journée, on suppose sur le bureau de la Bourse Hewlett, ou dans la rue, un PORTEFEUILLE neuf en maroquin jaune, avec ressort en acier, contenant de douze à treize-cents piastres en billets de banque, consistant en: deux billets de cinq-cents piastres, un de cent, et plusieurs petits billets de la Banque de la Mobile; un billet de vingt piastres de cette ville, qu'on suppose être de la Banque d'Orléans; un de dix et deux de cinq de la Banque des Etats-Unis; un de ces deux billets de cinq-cents avait été déchiré en deux, mais est recolé. La récompense susdite sera donnée à celui qui rapportera la somme à MM. Martin, Pleasant & Co. ou bien celui qui aura trouvé le portefeuille pourra retenir les cent piastres et renvoyer le reste par la poste, à l'adresse de ces messieurs.

N. B. Il y a deux feuilles cousues dans ce portefeuille, sur lesquelles sont écrits divers souvenirs. 28 avril—3

*Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans*—13 avril 1834.

AVIS est par le présent donné, qu'une élection de neuf Directeurs de cette institution aura lieu le Lundi 5 du courant, au bureau de la dite compagnie, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi. Les actionnaires sont respectueusement invités à y assister. [illegible]

## THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 29 AVRIL,

Au bénéfice de Mme. CHAMBERY.

*La première représentation de la reprise de*

LE JESUITE,

ou

LES TROIS FILLES DE LA VEUVE,

Drame en trois actes, et en six tableaux, par MM. Victor Ducange et J. de Pixérécourt.—*On finira par*

Une première Représentation de

M. CAGNARD

OU LES CONSPIRATEURS,

Folie en un acte, mêlée de couplets, par MM. Dumersan et Brazier.

BANQUE DE CITE,

Nouvelle-Orléans, le 26 avril 1834.

LA place de 3ème. Teneur de Livres étant vacante les candidats voudront bien adresser leurs demandes par écrit au soussigné d'ici à mardi prochain, 29 du courant.
28 av H. LAVERGNE, caissier.

AVIS—Un des nègres du soussigné ayant fait sortir du bois, une VACHE rouge, tête blanche et les deux oreilles coupées avec un jeune veau, prie les personnes à qui elle peut appartenir d'avoir à la réclamer, en payant les frais du présent avis ainsi que sa sortie. La vache est à l'écurie du soussigné, rue de la Commune, près du nouvel Hôpital.
28 av—2 F. HERO, jr.

BILLETS de la Banque du Mississipi, achetées à 2 pour cent d'escompte, par
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co,
28 av No. 60, rue de Chartres.

AVIS—Les acquéreurs des Terrains vendus lundi, 21 de ce mois, situés au faubourg Franklin, sont requis de se présenter à l'étude de T. Seghers, pour passer les actes de vente.
28 av FERNANDEZ & WHITING, encanteurs.

420 SACS Mais, en débarquement du bateau à vapeur Missourian, et à vendre par
THOMSON & GRANT,
28 avril rue de la Nouvelle-Levée, No. 41

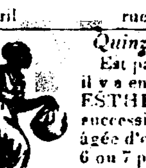

*Quinze piastres de récompense.*

Est parti marron de chez le soussigné, il y a environ dix jours, l'esclave nommée ESTHER, appartenant ci-devant à la succession de feu Wm. Hazard. Elle est âgée d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, griffone, parlant avec difficulté. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira à la geole.
23 avril—1 C. McMILLEN, 41, rue Bienville.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

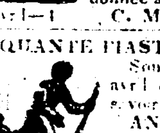

Sont partis marrons, dimanche 20 avril courant, les Esclaves suivants, savoir:

ANDREW, mulatre couleur foncée ou grif, taille de 6 pieds, et d'une assez forte corpulence, ayant une difficulté à parler.

JACOB, même couleur à peu près qu'Andrew, taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces, et bien proportionné, parlant très-vite, et a des manières assez brusques. Ces esclaves sont partis marrons en même temps. Ils ont été amenés dans cette ville il y a environ trois mois, de la Caroline du sud, par le colonel Suares. La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des deux, ou $25 pour chacun, à celui qui les conduira dans quelque lieu de sûreté, de manière à ce que le propriétaire puisse les ravoir. S'adresser au bureau No. 57, rue du Canal, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi. 28 avril—d

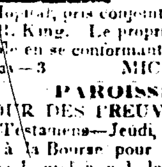

DETENUS à la geole de la paroisse St. Jacques, deux nègres, un nommé John de 20 ans environ, et l'autre Pierre de 19 à 20 ans, se disant appartenir à M. Alexandre Baron, demeurant à la Nouvelle-Orléans, rue de l'Hopital, pris conjointement avec un blanc nommé Joseph R. King. Le propriétaire est requis de les retirer de la geole en se conformant à la loi.
28 av—3 MICHEL SANSON, dép. greffier.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 29 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Charles Lamel, &c. &c., le terrain ci-après décrit, savoir:

Un lot de terre, situé dans la rue Julie, entre les rues Bayonne et Philippa, mesurant 30 pieds de face sur 180 pieds de profondeur, mesure française ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente: 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant L. H. Feraud, notaire public, aux frais de l'acquereur. 28 avril

GARDES D'ORLEANS,
*ATTENTION!!!*

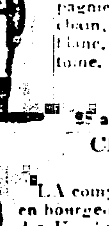

Conformément à nos réglements, la compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 4 mai, uniforme complet, pantalon blanc, le lieu du rendez-vous, place St. Antoine.

Par ordre du capitaine,
G. CRUZAT,
28 avril sergent-major.

CHASSEURS D'ORLEANS,

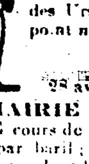

LA compagnie se réunira ce soir, à 6 heures, en bourgeois, au lieu où se tient le comité, rue des Ursulines. Les membres sont priés de n'y point manquer.

FRANCOIS PIDOUX,
28 avril sergent-major.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui à $4 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi), 55 onces de pain pour un escalin. 26 avril

MESSIEURS J. P. & R. DOLBEAR donnent avis que leur académie d'écriture sera fermée jusqu'au mois de novembre. Toutes les personnes qui auront affaires à eux voudront bien s'adresser à Diego Murphy, [rue Conti, No. 44] qui agira en qualité d'agent pendant leur absence de cette cité. 26 avril

TRAITES sur France et New-York, à vendre par
V. POUTZ,
22 avril rue St. Louis, No. 82.

*Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Louisiane,*
Nouvelle-Orléans, le 12 avril 1834.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs, aura lieu au bureau de la dite compagnie, lundi, 28 courant.
S. H. TURNER,
14 avril—14 Secrétaire.

HOPITAL DE LA CHARITE,
Nouvelle Orléans, 24 avril 1834.

LA direction jugeant convenable d'augmenter le nombre de médecins pour faire des visites à cet hôpital, la nomination aura lieu lundi prochain, 28 du courant. Ceux qui désirent obtenir cet emploi, sont invités à présenter leur demande au bureau du commis de l'institution, d'ici à cette époque.

Par ordre de la Direction.
26 avril—2 S. S. RELF, sect.

*Avis à Messieurs les Habitans.*

AUGUSTE DOUCE offre à vendre à l'amiable, ou pour du comptant, les meubles composant son magasin, [un quart au-dessous du prix ordinaire], ces meubles sont tous confectionnés dans le pays, et par les meilleurs ouvriers ébénistes; ils sont garantis. Si d'ici au 28 avril, ils ne sont pas pas vendus, ils le seront le dit jour à l'encan par MM. Fernandez et Whiting à 4 heures de l'après-midi.

Les dits meubles sont visibles rue Royale, No. 267, entre Dumaine et St. Philippe.
13 avril—9 AUGUSTE DOUCE.

1500 BOUCAUTS de Sucre, à vendre par
9 mars BLANC & BRUGIER.

BILLETS DE BANQUES de l'Etat de Missisipi, achetées par
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & CO,
19 av rue de Chartres, No. 60

TRAITES à vue et à dates, sur New-York, Philadelphie, Charleston, Fayetteville, Savannah, Augusta, Main, Mobile.
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co,
19 avril rue de Chartres, No. 60

SOUVERAINS, Doublons Mexicains, Espagnols et Colombiens, en vente chez
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & CO,
19 avril rue de Chartres, No. 60

A VENDRE en débarquement de la barque Jeune-France, de Bordeaux; 6 caisses seringues françaises, en boites, 2 do. de serrures assorties de 4 à 10 pouces; 4 do. chapeaux de soie pour hommes, blancs et noirs, pour l'été (article très-supérieur); 18 douzaines chaises françaises, diverses qualités; 6000 sangsues en bon état.

Aussi, du brick Pharos, de Marseille, 90 caisses olives, capres, cornichons et anchois.
P O SORBE,
9 avril 118, rue Royale.

CAFE, THE, GENIEVRE, &c.—800 sacs café de première qualité, de Rio, 300 boites thé (gun-powder), 300 do. Young-Hyson; 30 pipes Genièvre ayant droit au drawback; 30 paniers Champagne; 30 barils vieux whiskey rectifié; 10 barillets langues de bœuf; [illegible]

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

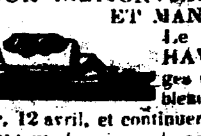

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY,
10 avril— Rue du Camp no. 27.

POUR APALACHICOLA.—Le brick packet régulier DURANGO, capitaine Shannon, ayant la principale partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'addresser à bord, ou à
28 av E W GREGORY, rue de Chartres, No. 60.

POUR ST. YAGO DE CUBA,
(*Passage seulement.*)

La goëlette fine voilière JOSEFA, capitaine Vincent, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou à J PRATS & FILS,
23 avril Rue Ste. Anne, no. 52.

POUR LA MOBILE (*Par la rivière.*)

LA goëlette paquebot BRILLIANT, capt. Brown, est prête à recevoir du fret et des passagers. S'adresser à bord, en face de la douane, ou à TOURNE & BECKWITH,
25 avril Nos 28 et 29, Nile-Levée.

POUR APALACHICOLA.

Le brick paquebot neuf, APALACHICOLA, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou
TOURNE & BECKWITH,
25 avril Nos 28 et 29 Nlle-Orléans.

A VENDRE OU A FRETER.

La fine voilière goëlette NEW-PACKET du port de 300 barils, tirant peu d'eau, et en bon ordre pour la mer. S'adresser à bord au Ferry, ou à HARRISON, BROWN & Co,
23 av No. 117, rue Royale.

POUR PORT AU PRINCE.

La goëlette fine voilière EMPEROR, capit. J. D. Boylan, ayant tout son chargement à bord, partira pour le susdit port, mardi, 22 avril. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
21 avril NARTIGUE & DESBOIS.

POUR LE HAVRE (partant positivement le 5 mai.)

Le navire paquebot fin voilier NATCHEZ, capitaine Carleton White, partira pour le dit port le 5 du mois prochain. Ses aménagemens sont d'un ordre supérieur et offrent de grandes commodités aux passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à
21 avril I. OGDEN & Co. No 60, rue Gravier

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier WILLIAM OSBORN, capitaine McManus, partira sous peu. Pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
17 avril JULES LE BLANC.

Le navire paquebot fin voilier de 1ère. classe MARENGO, capitaine B. Wood, partira le 1er. mai. On peut prendre encore 5 à 6 passagers qui seront parfaitement logés, s'adresser à bord, ou à
Fs. PERRET & GALLY,
15 av rue Toulouse, No 59

POUR LE HAVRE.

Le paquebot navire FLORENCE, capitaine Smith, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
15 av No 103, rue Royale

POUR BORDEAUX.

La belle barque fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, partira le 30 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à
15 avril—6 HAGAN, NIVEN & Co.

POUR BORDEAUX.

La belle barque française JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira positivement le 15 mai ayant presque son chargement engagé. Pour fret du reste, ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à P. O. SORBE,
12 avril rue Royale, No. 118

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, WARSAW, capitaine Hill, doublé et chevillé en cuivre, a besoin d'environ 500 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret, s'adresser à
I. OGDEN & Co,
11 avril No. 60, rue Gravier.

A FRETER.

La goëlette CALLIS, doublée en cuivre, fine voilière, capitaine C. D. Pool, du port de 1000 barils, est prête à recevoir du frêt immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à TOURNE & BECKWITH,
31 mars rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 et 29

TABLEAUX ATTRACTIFS.

*Les deux grands Tableaux moraux de*

LE BLANC,

REPRÉSENTANT L'EXPULSION

D'ADAM & D'EVE

DU PARADIS, AINSI QUE LES QUATRE

MOMIES EGYPTIENNES,

QUI ont capté l'admiration de 70,000 personnes, depuis leur arrivée en ce pays, (et dont les propriétaires ont obtenu des certificats des médecins les plus éminents et des hommes de science, des différentes villes où ils ont été, parmi lesquels ils sont fiers de citer le docteur Lozemberg) sont actuellement visibles dans la maison à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse, depuis 9 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.

On illuminera élégemment le salon tous les soirs.

Prix d'entrée—4 escalins; $1 pour les billets de saison.
24 avril—6

M F Laurence Laclotte vs. Henry Fruzen.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 7 mai 1834, à 4 heures de l'après-midi, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.
26 avril B. BEAUREGARD, marshal

GLACES ET SORBETS.

LES soussignés, propriétaires du café situé à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis, et successeurs de MM. Giraudeau et Merle, ont l'honneur d'annoncer au public qu'à commencer du 1er. mai prochain, on trouvera chez eux tous les soirs depuis 6 heures jusqu'à 10, des Glaces et Sorbets confectionnés avec le plus grand soin.
25 avril—5 J. BROISE & BARRE.

*Bureau de la Banque des Citoyens.*

AVIS est par le présent donné qu'il sera procédé à l'élection d'un caissier pour la Banque des Citoyens de la Louisiane, le lundi, 5 mai prochain. Les candidats devront faire leur application par écrit avant dix heures du matin du dit jour.

Par ordre de la direction,
24 av—10 E. BARAU, sect.

CERISES et Fromage Pâte Grasse, venant d'arriver de France; aussi, Jambons de cerf (venison hams), à vendre par J E LOREILHE,
Encoignure des rues Bourbon et Douane, et rue du Camp, No. 59. 24 avril

SUCRE—70 boucauds de sucre en magasin, et à vendre par
24 avril DUCROS & MORFHY.

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre, 1 boite de Chapeaux de paille de Dames assortis.
24 avril A QUERTIER & BOUTIN

LE soussigné reçoit par le Vernon, de Bordeaux et offre à vendre: Vin en barriques de Montferrant, do. en caisses de Pichon Longueville, Léoville et Haut Brion; aussi quelques paniers de Champagne, le tout d'une qualité supérieure.
22 avril—5 J. M. FORTIER.

A VENDRE—Un cabriolet, avec tous les harnais, presque neufs qu'on laissera à bon marché. S'adresser à [19 av] V. DE LA COVA & FRERES.

MME. MAZZOTTY a la satisfaction d'annoncer aux mères de famille qui ont bien voulu lui accorder leur confiance, que la sous maitresse qu'elle attendait, est enfin arrivée; mais qu'elle n'en conservera pas moins son professeur, jeune homme, dont le mérite ne peut être trop apprécié; ainsi, Mme. Mazzotty, qui s'était vue forcée de refuser des élèves dans la crainte de ne pouvoir y donner tous ses soins, pourra désormais en augmenter le nombre et même prendre quelques pensionnaires. [illegible] à l'instruction ordinaire la musique, le dessin, l'anglais et les ouvrages à l'aiguille.

La morale et la religion feront toujours les premières bases de son institution, située rue [illegible], No. 268.
26 avril—4

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens [illegible] 10 heures du matin, j'exposerai en [illegible] rue Conti, No. 11, les effets [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans pour cette ville et paroisse, il sera vendu le di, 20 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, Esclave ci-dessous nommés, dépendant de la de feu P G Hatrel Kernion.

CORA, négresse âgée d'environ 40 ans.
ELIJAH, nègre âgé de 25 ans.
CHARLES, nègre âgé de 25 ans.
GEORGE, nègre âgé de 20 ans.
VALENTIN, nègre âgé de 60 ans.
DINA, négresse âgée de 50 ans.
MELITTE, négresse âgée de 26 ans.

Conditions: payables à 1 et 2 ans de crédit, en endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; les billets devront être faits en autant de qu'il y en aura.

Les actes de vente seront passés chez U. not. pub. aux frais des acquéreurs.

PAR J B BLACHE.

MARDI, 6 de mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

Une HABITATION située sur le chemin de la Métairie, entre le Bayou St. Jean et le canal de la Nouvelle-Orléans, à environ un mille et demi de la ville. Cette habitation est divisée en 46 lots de un demi arpent de face au chemin de la Métairie, sur 10 arpens de profondeur, conformément au plan dressé par C F Zimpel, déposé voyer, lequel plan sera exposé à la Bourse de Hewlett.

Conditions: 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente devront être passés pardevant L. Feraud, notaire public, aux frais des acquéreurs qui se feront mettre en possession aussi à leurs frais. 28 av

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI Lundi, 28 du courant, il sera vendu à une heure, au magasin en briques joignant la presse à coton d'en bas, le contenu du magasin, consistant en comestibles, liqueurs, vins thé, café, sucre, &c. Aussi, les ameublemens du magasin. De plus: un cabriolet et ses harnais, 4 chevaux, dont 2 dressés aux harnais, et un cheval de selle. 28 avril

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MARDI, 29 du courant, il sera vendu au magasin rue de Chartres, No. 5, à 10 heures, le reste du fond du dit établissement, consistant en beaux habits et lévites, pantalons, vestes, habits d'été, pantalons et vestes do. mouchoirs, et un grand assortiment de chapeaux. Aussi, un assortiment de souliers de femmes, en prunelle et maroquins, brodequins, bottes, souliers et pantoufles pour hommes.

Les conditions, qui seront avantageuses seront connues au moment de la vente. 28 avril

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 3 de mai, il sera vendu à 4 heures, rue Ste-Anne, entre Royale et Condé, tous les ustensiles et le fonds de la Boutique renommée de Chocolat et Tabac, ci-devant Quesnart.

Conditions—On offrira d'abord le tout en bloc, et si l'on ne peut vendre ainsi, on vendra par lots.

S'adresser pour renseignemens à M. Chatry, rue des Remparts. 28 avril

VENTE DE BELLES PROPRIETES.
PAR HEWLETT & BRIGHT.

VENDRONT à l'encan, lundi 28 avril, à midi, à midi, à la Nouvelle Bourse,

28 LOTS DE TERRE, bâtisses et magasins neufs, situés au-dessus de la presse à coton à vapeur de la Levée, entre le chemin public et les rues du Port, Victoire et St. Ferdinand. Ces propriétés avoisinent celles des Architectes de la Nouvelle-Orléans dont les améliorations continuelles ne pourront que contribuer à en assurer l'augmentation de valeur, ainsi que par la nature qui fait de cette partie de la ville le plus convenable du port, et où déjà depuis plusieurs années les navires abondent.

2 Lots de Terre situés dans l'Ilet du faubourg Marigny, bornés par les rues de la Levée, des Champs Elysées, Victoire et Marigny; ils sont situés entre la propriété de M. Hart, M. Shiff, et l'Hôtel Franklin, et ont une sortie à la rue Victoire par un passage commun à divers lots, magasins et la nouvelle glacière. Il y a peu de lots en ville qui soient plus avantageusement situés que ceux ci, à proximité du fleuve, au centre du port d'Orléans et faisant face au point de départ du chemin à coulisse du Lac Pontchartrain, où les affaires prennent un essor dépassant considérablement les prédictions des prôneurs les plus exaltés de cet utile établissement.

De plus—2 vastes Lots de Terre situés au faubourg Declouet et Louise, et faisant face au fleuve; l'un mesurant 31 pieds 3 lignes de face, et l'autre 56 pieds 2 lignes, sur environ 300 pieds de profondeur. Ces lots sont convenablement situés pour y établir des usines ou de grands magasins de dépôt; ils sont vendus avec le privilège d'alluvion au delà du chemin public et de la Levée où le fonds est de terre argileuse qui promet de consolider les travaux que l'on jugerait à propos de faire en dehors de la Levée.

Les conditions de paiement qui seront avantageuses, ainsi que les dimensions et description plus particulières de ces lots, seront annoncées par des affiches quelques jours avant la vente, et les plans seront exposés à la Bourse. 28 avril

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le jeudi, 1er. mai, à midi, à la Bourse, un Terrain au faubourg Marigny, No. 107, ayant 30 pieds de face à la rue des Poetes, sur 145 de profondeur, mesure française; il est situé entre les rues Craps et Amour, et il s'y trouve deux petites bâtisses en bois, occupées par M. P. Griller.

Conditions: $500 comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de P. Bertus, aux frais de l'acquéreur.

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu lundi, 28 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port; pour compte de qui il appartiendra, une quantité de ferrailles, matériaux, [illegible] sèches, endommagés à bord du bateau à vapeur Atlantic, descendant le fleuve. 26 av

PAR P A GUILLOTTE.
VENTE CONTINUÉE.

IL sera vendu Mardi, 29 avril, sur son habitation, faubourg Lafayette, à 10 heures du matin:

TRENTE-TROIS MULETS ET TROIS CHEVAUX venus par mer de Matamores.—Conditions, au-dessous de $100 comptant, au-dessus, 90 jours, en billets endossés à satisfaction.

PAR J LE CARPENTIER.

MARDI, 29 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, une négresse maladive, âgée de 26 ans, bonne gardienne d'enfant, bonne femme de chambre et coiffeuse. Une négresse de 25 ans, avec ses deux enfans.

Conditions, à la vente. Actes de vente pardevant Mr. W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
25 avril.

PAR J LE CARPENTIER.

IL sera positivement vendu, pour cause de départ, le Mardi 29 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett.

La négresse Mathilda, âgée d'environ 28 à 29 ans, depuis une douzaine d'années dans le pays, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière, et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèques. 25 avril

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MARDI, 29 du courant, il sera vendu, à 4 heures de l'après midi, rue de la Nouvelle-Levée, No. 17, entre Gravier et Poydras, le contenu d'un café et Billiard, avec tous les accessoires. 25 avril

PAR J LE CARPENTIER.

IL sera vendu, le Mardi 29 du courant, à midi précis, à la bourse Hewlett, la négresse Rachael, âgée d'environ 17 ans, depuis très long-temps dans le pays, parlant anglais et français, faisant un peu de tout, et garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: comptant.
25 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera loué à bail à l'encan, mercredi, 30 du courant, sur les lieux, à 4 heures et demie de l'après-midi, les quatorze nouveaux magasins faisant l'encoignure des rues de la Levée, Ursulines et Gallatin, dans le voisinage de la halle aux légumes. On peut voir le plan au bureau d'encan.

Conditions: Le bail commencera du premier mai jusqu'au 31 décembre prochain; payable par mois. Les actes seront passés aux frais du preneur, pardevant B. W. Miller, not. pub. 24 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu samedi, 3 de mai prochain, à la Bourse de Hewlett, pour compte de M. B. Lacoste, partant pour France.

Nancy, négresse créole, âgée de 30 ans environ, très bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; Carmelite, sa fille, âgée de 14 ans, bonne gardienne d'enfant; Lise, négresse anglaise, depuis 13 ans dans le pays, parlant parfaitement le français, âgée d'environ 18 ans, bonne domestique de maison.

Ces trois domestiques sont pleinement garanties des maladies [illegible]

[illegible]